

Régional Pétanque Maine-et-Loire

Samedi 6 octobre 2012
Boulodrome de Bel-Air de Combrée



Contact : DDE-49.ASCEE.Association@i-carre.net

CHALLENGE REGIONAL DE PETANQUE

MODALITÉS PRATIQUES

INSCRIPTIONS

6,50 € par personne

Toute ASCEEA qui désire participer au Challenge Régional doit retourner impérativement,

avant le 10 septembre 2012

un dossier comprenant :

- une fiche d'inscription individuelle pour chaque joueur,
- une fiche récapitulative (joueurs et accompagnateurs),
 - un chèque (un seul) du montant global des frais de participation, établi à l'ordre de l'ASCEEA 49.

Ce dossier doit être adressé à :

Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire

Permanence de l'ASCEEA 49

15 bis, rue Dupetit-Thouars

49047 ANGERS CEDEX 01

Tél. : 02 41 86 66 71 - Fax : 02 41 86 82 76

+ envoi de la fiche récapitulative complétée par email à :

DDE-49.ASCEE.Association@i-carre.net

LICENCES

Tout participant à la compétition doit être titulaire de la carte FNASCE Equipement 2012 et de la carte nationale d'identité.

Pour faciliter le contrôle, le représentant de chaque délégation remettra, au bureau d'accueil, une enveloppe contenant l'ensemble des cartes des joueurs de son ASCEEA.

Les contrôles sont effectués par la commission d'organisation.

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en inscription et sera renvoyé à chaque ASCEEA.

**ORGANISATION DE LA JOURNEE
DU 6 OCTOBRE 2012
au boulodrome de la Commune de BEL-AIR-DE-COMBREE**

A partir de 8 heures

Accueil des participants

8 heures 30

Début de la compétition

12 heures

Repas sur place

13 heures 30

Reprise des parties

A l'issue des finales

Remise des prix et vin d'honneur

CHALLENGE REGIONAL DE PETANQUE

LE REGLEMENT

I - ORGANISATION

ARTICLE 1 - DATE ET LIEU

Placé sous l'égide de l'Union Régionale des A.S.C.E.E.A., le challenge régional de PETANQUE se déroulera **en doublette** le 6 octobre 2012.

L'organisation est confiée à l'A.S.C.E.E.A. 49.

ARTICLE 2 - PARTICIPANTS

Ne sont admis à participer que les adhérents et ayants-droits (conjoint et enfants de – de 25 ans) des A.S.C.E.E.A. affiliés à la F.N.A.S.C.E.

ARTICLE 3 - DROIT D'ENGAGEMENT

Un droit d'engagement de 6,50 € par participant sera acquitté lors des inscriptions.

ARTICLE 4 - CATEGORIES DES PARTICIPANTS

Tous les participants pourront prendre part à la compétition dans les conditions énoncées à l'article 2 du présent règlement.

Un joueur ne peut participer à la compétition qu'avec une seule A.S.C.E.E.A. et une seule équipe.

ARTICLE 5 - TIRAGE AU SORT DES RENCONTRES

Les tirages sont confiés au représentant de l'A.S.C.E.E.A. organisatrice, qui ne pourra en donner communication qu'une demi-heure avant le début de la compétition.

On veillera cependant, dans la mesure du possible, à ce que deux doublettes d'un même département ne soient pas opposées pendant les phases qualificatives.

ARTICLE 6 - COMMISSION D'ORGANISATION

Est mise en place, durant toute la durée du challenge, une Commission d'organisation, ayant pour mission de régler les problèmes susceptibles de se poser dans le cadre du déroulement des épreuves.

II - DEROULEMENT

ARTICLE 7 - DEFINITION DES EPREUVES

Le challenge comporte trois séries de concours :

- *le concours principal,*
- *le concours complémentaire,*
- *le concours dit "consolante".*

Le concours complémentaire :

A l'issue des poules du concours principal, sera mis en place pour les concurrents éliminés un concours complémentaire.

Le concours dit "consolante" :

Tous les éliminés des différentes compétitions pourront se retrouver dans un dernier concours, dit "consolante".

ARTICLE 8 - DEROULEMENT DES CONCOURS

La première phase du concours principal sera organisée par poule de quatre (4) doublettes.

Les deux meilleures équipes de chaque poule seront qualifiées pour la suite du concours principal, qui se jouera par élimination directe.

Les deux équipes perdantes seront inscrites d'office pour le concours complémentaire disputé aussi par élimination directe.

A la sortie des poules, deux équipes d'un même département ne pourront éventuellement se rencontrer qu'à l'issue du deuxième tour suivant.

Le concours dit "consolante" se déroulera suivant le principe de l'élimination directe.

DUREE DES MATCHES

Toutes les parties de l'ensemble des poules se joueront en 13 points.

Des points de pénalité pourront être appliqués aux retardataires, si l'annonce en a été faite par la Commission d'organisation.

ARTICLE 9 - REFERENCE A UNE REGLEMENTATION GENERALE

Les rencontres se dérouleront suivant les règlements en vigueur de la Fédération Française de Pétanque, sauf dispositions particulières prévues au présent règlement.

ARTICLE 10 - ARBITRAGE

L'arbitrage de toutes les parties sera assuré par un arbitre officiel désigné par le Comité d'organisation du département organisateur.

ARTICLE 11 - RECLAMATIONS

Les réclamations concernant la composition d'une équipe et la qualification d'un ou plusieurs de ses joueurs devront obligatoirement être formulées par écrit et déposées auprès de la Commission d'organisation **avant** le début de la rencontre.

Pour toutes autres réclamations concernant des litiges survenus pendant le déroulement du match, elles devront être également formulées par écrit et déposées auprès de la Commission d'organisation **immédiatement après la fin de la rencontre concernée**, le délai de dépôt ne pouvant excéder un quart (¼) d'heure.

Dès le début de la partie, les joueurs devront s'assurer que leurs boules et celles de leurs adversaires répondent aux normes imposées.

A compter de la troisième mène, s'il s'avère qu'une réclamation vis-à-vis des boules de l'adversaire est sans fondement, l'équipe fautive sera pénalisée de trois points, qui s'ajoutent au score de l'adversaire.

Les litiges seront examinés et tranchés par la Commission d'organisation.

III - CLASSEMENT

ARTICLE 12 - CLASSEMENT DES EQUIPES

Un classement individuel sera établi dans chacun des trois concours : principal, complémentaire et dit "consolante".

Un classement par A.S.C.E.E.A. sera établi pour l'attribution du Challenge Régional par équipes.

Le challenge sera attribué à l'A.S.C.E.E.A. ayant obtenu le meilleur classement dans le concours principal (masculin et féminin).

Dès que le concours principal est terminé, le classement des autres concours est déterminé en fonction du nombre de points acquis lors des parties en cours.

Le barème suivant sera appliqué :

- *équipe vainqueur : 7 points,*
- *perdante en finale : 6 points,*
- *perdante en ½ finale : 5 points,*
- *perdante en ¼ de finale : 4 points.*

L'A.S.C.E.E.A. vainqueur du classement "par équipe" se verra décerner le "**Challenge régional de pétanque de l'Équipement**". Celui-ci sera acquis définitivement.

Dès que le concours A est terminé, le classement des autres concours est déterminé en fonction du nombre de points acquis lors des parties en cours.

IV - SANCTIONS

ARTICLE 13 - PENALITES ET SANCTIONS

En cas d'incidents graves, la Commission d'organisation pourra exclure du tournoi le joueur fautif ou l'équipe fautive.

Enfin, les sanctions immédiates prises par la Commission d'organisation ne préjugent pas des sanctions qui pourraient être prises ultérieurement par la F.N.A.S.C.E. (suspension d'un challenge en application du règlement intérieur).

Les décisions de la Commission d'organisation sont sans appel.

V - ASSURANCES

ARTICLE 14 - COUVERTURE DES RISQUES

L'A.S.C.E.E.A. organisatrice devra être titulaire d'un contrat "responsabilité civile" couvrant tout sinistre pouvant survenir à l'occasion de la manifestation.

Tous les participants au Challenge devront, en outre, être titulaires d'une assurance en responsabilité civile et en individuelle - accident.

L'A.S.C.E.E.A. organisatrice et la F.N.A.S.C.E. déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte d'objets personnels dus, notamment, à la négligence des participants.

Tout sinistre, susceptible d'engager la responsabilité de l'A.S.C.E.E.A. organisatrice, devra faire l'objet, de la part de la (ou des) victime(s) ou à défaut de son A.S.C.E.E.A. et avant le départ de celle(s)-ci du lieu du Challenge, d'une déclaration ou d'une réserve écrite auprès des responsables de la dite A.S.C.E.E.A.

VI - DIVERS

ARTICLE 15 - TENUE DES PARTICIPANTS

Les participants et accompagnateurs devront avoir une tenue correcte en tous lieux et en toutes circonstances (épreuves, repas, allocutions, distribution des récompenses, etc.) pendant toute la durée de la manifestation.

En cas de détérioration de matériels, les frais en seront à la charge de leurs auteurs ou de l'A.S.C.E.E.A. qu'ils représentent.

ARTICLE 16 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

Par le fait de son inscription, toute personne participant au Challenge adhère sans restriction au présent règlement et déclare en accepter toutes les dispositions ainsi que les décisions des organisateurs pour les cas qui n'y seraient pas mentionnés.

Les désistements survenant 15 jours avant la manifestation seront pris en compte et pourront être remboursés.

Passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.

ARTICLE 17 - CAS DE FORCE MAJEURE


En cas de force majeure, l'A.S.C.E.E. organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement, ou d'annuler la manifestation.

**Le Délégué Régional
de l'URASCE,**



JF CHAGNON

Le Président de l'A.S.C.E.E.A. 49



C. LESOURD

FICHE RECAPITULATIVE D'INSCRIPTION
(à retourner avant le 10 septembre 2012)

A. S. C. E. E. A. :

EQUIPES	Formation des doublettes NOM - PRENOM	Frais d'organisation 6,50 € + restauration 15 € soit 21,50 € / personne
N° 1	et
N° 2	et
N° 3	et
N° 4	et
N° 5	et
N° 6	et
N° 7	et
N° 8	et
N° 9	et
N° 10	et
N° 11	et
N° 12	et
Sous-total (1)		
ACCOMPAGNATEUR (S) *		Restauration 15 €/personne
.....		
.....		
.....		
.....		
Sous-total (2)		
TOTAL (1 + 2)		

Le montant des inscriptions doit être réglé par un seul chèque joint obligatoirement au dossier et libellé à l'ordre de l'ASCEEA 49.

Responsable à contacter, si nécessaire :

NOM – PRENOM : Téléphone :

Le Président de l'ASCEEA atteste que les participants au Challenge Régional sont adhérents à l'ASCEEA du département qu'ils représentent.

Une sortie découverte du patrimoine du Segréen sera organisée pour les accompagnateurs.

Etes-vous intéressés (ées) ? OUI NON

Le Président,
Signature

FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION

ASCEEA : ÉQUIPE N° :

Composition de la doublette

NOM :

PRÉNOM :

N° CARTE :

**METTRE ICI
PHOTOCOPIE CARTE
AVEC PHOTO**

NOM :

PRÉNOM :

N° CARTE :

**METTRE ICI
PHOTOCOPIE CARTE
AVEC PHOTO**

**TOUTE FICHE INCOMPLETE NE SERA PAS PRISE EN
INSCRIPTION**